

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 septembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 septembre 2023 s'est réuni le Lundi 25 septembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, ROQUES Loréline, FRANCIS Stéphane, HAY Florence,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à HOCQUELET Joël, Maire, de FEYRIT Jean-Claude à SORIN Christian, de DUBRANA Didier à CILLIERES Charles, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à CHASTAING Séverine, de FEYRIT Pierre à BORDERIE Sophie, ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie, de HAY Florence à CALZAVARA Martine.

H.33

Attribution d'une subvention d'équipement au budget annexe CESAme pour l'année 2023

Pour le site CESAme, l'année 2023 va être marquée par la livraison des locaux de bureaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la SEM 47 et l'installation d'un nouvel occupant sur place.

Le budget annexe a supporté l'ensemble des dépenses liées à cette opération, d'un montant de 1,8 millions d'euros hors taxes.

A côté des co-financeurs tels que l'Europe, l'Etat et la Région, qui apportent 1 202 250 euros pour la concrétisation de ce projet, la Commune contribue à ce financement en participant directement aux travaux via une subvention d'équipement d'un montant de 350 000 euros pour l'exercice 2023.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 350 000 euros au budget annexe CESAm destinée au financement du programme de travaux d'aménagement réalisés en 2023 ;
- Dit** que les crédits seront prévus au budget principal de la Ville pour l'exercice 2023

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2023

Le secrétaire de séance
Charles CILLIERES




Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05.10.2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 05.10.2023

Le Secrétaire de séance
Charles CILLIERES




Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

